

**EXTRAIT**

**du registre des délibérations du Conseil  
de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes  
Séance du Lundi 9 mars 2020**

**Membres en exercice : 36**

**Membres ayant pris part à la délibération (26) :** Jean Louis DEMELIN, Michel SARRAN, Jean Luc CARRERE, Jean Louis SARDA, Carole BRETON, Martine PIERA, Frédéric BES, Joëlle CORDELETTE, Jean Luc MOLINIER, Jean Louis LACUBE, Daniel MARIN, Michel POUDADE, Alain BOUSQUET, Pierre RIU, Pierre BATAILLE, Philippe LOOS, Daniel GOMES, Stéphanie PRUDENTOS, Jean Pierre ASTRUCH, Michel GARCIA, Georges VICENS, Michel SANTANACH, Jean Pierre JULIEN, Antoine TAHOSES, François DELCASSO, Yves DOURLIACH (procuration à Pierre Bataille)

**Date de convocation : 2 mars 2020****Secrétaire de séance : Michel Garcia**

**Objet : MODIFICATIONS : lot 4 Etanchéité, Lot 7 Menuiserie bois, Lot 10 peinture, Lot 11 Electricité, Lot 12 CVC Plomberie-POLE PETITE ENFANCE MATEMALE.**

Le Lundi 9 mars 2020 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Mont-Louis, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

**Le Président rappelle** à l'Assemblée l'opération en cours d'achèvement, de construction du POLE PETITE ENFANCE à Matemale, comprenant crèche, centre de loisirs, cantine, chaufferie, école maternelle, école primaire, et gymnase (Total surfaces bâties : 3 292 m<sup>2</sup>). Pour finaliser les travaux, il importe de tenir compte des besoins ci-dessous détaillés, et ce pour les lots :

4 (Etanchéité), 7 (Menuiserie intérieure bois), 10 (Peinture), 11 (Electricité) et 12 (CVC Plomberie), formalisés par modifications de marché :

Lot	Entreprise	Montant initial marché € HT	Modifications introduites par l'avenant	Montant avenant € HT	% écart	Nouveau montant marché € HT
Lot 4 Etanchéité	ASTEN SAS	162 000,00	- Supplément protection des parties courantes en dalles béton gris sur lots réglables pour le silo (+ 3 550€ HT) - Suppression de la protection gravillonnée des parties courantes (- 320 € HT).	+3 230,00 (Modification 1)	1,99 %	165 230,00
Lot 7 Menuiserie intérieure bois	Sarl HIJOSA & Fils	291 270,00	- Supplément baffles acoustiques bâtiment gymnase (+ 8 757 € HT) - Pose 14 butoirs de porte aimantés (+ 686 € HT) - Diverses prestations mobilier (+ 2 083 € HT) - Suppression de 2 portes à galandage dortoir crèche (- 1 144 € HT) - Suppression 1 porte accès dortoir crèche (- 456 € HT)	+9 926,00 (Modification 2).  <i>Rappel modification 1 : Plus-value pour mobilier (33 820,50 € HT)</i>	3,40 %	335 016,50
Lot 10 Peinture	Sarl PAINO	68 825,85	- Pochoirs (+ 320 € HT) - Fourniture et pose de 4 tapis d'entrée (+ 3 888,59 € HT) - Moins-value sur le Gymnase (- 9 760 € HT) - Plus-value sur le gymnase (+ 7 074,25 € HT)	+1 522,84 (Modification 1)	2,21 %	70 348,69
Lot 11 Electricité	Entreprise CEGELEC	211 000,00	- Mise au point appareillages et luminaires (+ 6 924,76 € HT) - Ajout de cordons chauffants descentes EP (+ 2 181,20 E HT) - Modification éclairage ombrières (+ 454,02 € HT) - Eclairages supplémentaires gymnase (+ 1 773,75 E HT) - Modification alarme, badges, visiophonie (+3 340,79 E HT) - Suppression cordons chauffants silo (-2 596,73 E HT)	+12 077,79	5,72 %	223 077,79
Lot 12 CVC Plomberie	Entreprise ENGIE AXIMA	693 600,00	- Rajouts et modifications sanitaires (+ 1 610,03 € HT) - Rajout évier cantine (+ 274,95 € HT) - Rajout vidoir gymnase (+ 579,22 € HT) - Déplacement sondes CO2 salles de classe (+ 1 108,48 € HT) - Suppression des accessoires sanitaires (- 7 132,03 € HT)	-3 559,35	-0,51 %	690 040,65

Selon les termes de l'article L.1414-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) : « tout projet d'avenant (*on parle désormais de « modification »*) à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieur à 5% est soumis pour avis à la CAO. Lorsque l'assemblée délibérante est appelée à statuer sur un projet d'avenant, l'avis de la CAO lui est préalablement transmis ».

Le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018, portant partie réglementaire du Code de la commande publique stipule, dans son article R2194-8, qu'un marché public peut être modifié :

« Lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens .... Et à 15% du montant du marché initial pour les marchés de travaux ».

Compte tenu du montant des modifications précitées, inférieures à 15% du montant des marchés, et compte tenu de l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie ce jour,

**le Président propose** à l'Assemblée de se prononcer sur ces modifications aux marchés des lots 4, 7, 10, 11 et 12, dont les montants figurent ci-dessus.

**OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE, A L'UNANIMITE :**

- **D'approuver la modification n° 1 pour le Lot 4, Etanchéité, dont ASTEN SAS est titulaire, pour une plus-value de : 3 230,00€ HT, représentant 1,99% du marché.**
- **D'approuver la modification n° 2 pour le Lot 7, Menuiserie intérieure bois, dont la Sarl HIJOSA & Fils est titulaire, pour une plus-value de : 9 926 € HT, représentant 3,40 % du marché.**
- **D'approuver la modification n°1 pour le Lot 10, Peinture, dont la Sarl PAINO est titulaire, pour une plus-value de : 1 522,84 € HT, représentant 2,21 % du marché.**
- **D'approuver la modification n°1 pour le Lot 11, Electricité, dont l'entreprise CEGELEC est titulaire, pour une plus-value de : 12 077,79 € HT, représentant 5,72 % du marché.**
- **D'approuver la modification n°1 pour le Lot 12, CVC Plomberie, dont l'entreprise ENGIE AXIMA est titulaire, pour une moins-value de : 3 559,35 € HT, représentant 0,51 % du marché.**
- **De donner pouvoir au Président pour signer les modifications correspondantes, comme précité, ainsi que tout document à ce sujet.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Mont-Louis, le 9 mars 2020

Jean Louis DEMELIN  
Président



Envoyé le 16-03-2020 à la Préfecture  
Accusé de réception le 16-03-2020  
NOTIFICATION FAST